

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES HAUTES COMBES**

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance du 4 décembre 2008 à 20 heures
à la Communauté de Communes
des Hautes-Combes

Date de convocation : 26 novembre 2008

PRESENTS : Mmes Dominique LEGRAND, Eliane GRENARD
Mrs Bernard FELLMANN, Robert DROMARD, Jean-Pierre
ACKERMANN, Gérard BARUT, Philippe MERMET, Jean-
François COURT, Jean-Yves COMBY, Raphaël PERRIN,
Patrick GINI, Nicolas GINDRE

EXCUSEE AVEC POUVOIR : Mme Claudie PILLARD (pouvoir à M. PERRIN)

EXCUSES : Mme Véronique BEAUD
Mrs François CASAGRANDE, Claude PERRIER-CORNET, Jean-
Paul ANTONIOLI, Jean-Marc GRENINGUEY, Emile MARNAT

ABSENTS : Mme Isabelle MATHIEU
Mrs Anthony HAREL, Christian DAVID

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-François COURT

OBJET :

Tarifs redevances
Ordures ménagères 2009

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2002,
relatifs aux nouveaux statuts communautaires,

Monsieur le Président informe l'assemblée que
la commission 'ordures ménagères' s'est réunie le 27 novembre 2008
pour étudier les propositions de tarifs pour la redevance ordures
ménagères pour l'année 2009.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES en avoir délibéré,

ACCEPTTE à l'unanimité les tarifs suivants
pour la redevance ordures ménagères pour l'année 2009 :

.../...

Catégories	tarif unitaire pour 2009	Type de redevance
Résidence principale 1 personne	66,95 €	fixe
Résidence principale 2 personnes	111,00 €	fixe
Résidence principale 3 personnes	135,95 €	fixe
Résidence principale 4 personnes	163,15 €	fixe
Résidence principale 5 personnes	184,70 €	fixe
Résidence principale 6 personnes et plus	204,70 €	fixe
Résidence secondaire	108,45 €	fixe
Commerce alimentaire	89,45 €	fixe
Autre commerce	44,75 €	fixe
Prestataire de service	33,95 €	fixe
Entreprise (production de biens)	33,95 €	fixe
Agriculteur	33,95 €	fixe
Chambre d'hôte	4,20 €	capacité
Hôtel	3,85 €	capacité
Restaurant- table d'hôte	10,95 €	capacité
Bar, petite restauration	4,20 €	capacité
Gîte et meublé	15,75 €	capacité
Colonie d'enfants	6,70 €	capacité
Maison familiale	18,30 €	capacité
Crèche garderie	18,55 €	capacité
Maison retraite CER	64,00 €	capacité
Cantine	28,45 €	fixe
Administration publique	44,70 €	fixe
Salle polyvalente	2,05 €	capacité
Camping	9,10 €	emplacement
Accueil traîneau	312,85 €	fixe
Tipis	13,65 €	emplacement
Yourte	27,30 €	emplacement
Roulotte	27,30 €	emplacement

Il est précisé que la notion de capacité correspond au nombre de places admises dans l'établissement recevant du public, par la commission de sécurité.

Dans la mesure où une résidence est occupée à la fois par le résident secondaire et des gîteurs, les deux redevances sont applicables, à savoir le tarif résidence et le tarif gîte en fonction du nombre de places.

AUTORISE le Président à procéder aux recettes et aux dépenses correspondantes dans le cadre du budget annexe 'ordures ménagères' 2008.

Affichée, le 9 décembre 2008
Pour copie certifiée conforme
Le Président,

Nicolas GINDRE